



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

So 21. Juli 86 11

o.715.4 - JL/HI/gn

Berne, le 16 juillet 1986

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse
Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

Aux Ambassades et Missions
suisses

Confidentiel

Rapport sur l'entretien du 1er juillet 1986 entre
M. Pierre Aubert, Conseiller fédéral et
M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général des Nations Unies

M. Aubert et M. Pérez de Cuéllar se sont rencontrés pour un déjeuner de travail le 1er juillet 1986, entre 13h15 et 15h30, à la résidence de l'Ambassadeur Andres à Genève. M. Aubert était accompagné du Secrétaire d'Etat Brunner, des Ambassadeurs Muheim, Pometta et Andres, des Ministres Staehelin et Vettovaglia, ainsi que de MM. Pache et Jaccard. M. Pérez de Cuéllar était assisté par M. Suy, Directeur général de l'Office des Nations Unies, par M. Ruedas, Sous-secrétaire général de l'ONU (affaires administratives), de même que par M. Varchaver, Chef de Cabinet ONU à Genève et M. Picco, du Cabinet du Secrétaire général à New York.

L'échange de vues a porté principalement sur les relations entre la Suisse et l'ONU, sur le rôle et l'avenir de Genève, et sur les foyers de tensions dont M. Pérez de Cuéllar s'occupe plus particulièrement.

1. Relations entre la Suisse et l'ONU

M. Aubert a déclaré que la Suisse entendait continuer, dans les limites tracées par sa qualité de non-membre, à coopérer activement avec les Nations Unies, notamment dans les domaines du maintien de la paix, de l'aide humanitaire et de l'aide au développement.

M. Aubert a annoncé, dans cette perspective, les décisions que le Conseil fédéral venait de prendre.



Le Conseil fédéral a décidé le 25 juin 1986 de doubler la contribution de la Suisse à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et, dès lors, de la porter à Fr. 1,7 mio par an pour l'ensemble des périodes allant du 16 décembre 1986 au 15 décembre 1990. Cette contribution demeure subordonnée au renouvellement du mandat de l'UNFICYP et à l'approbation du budget par les Chambres fédérales.

Le Conseil fédéral a également décidé ce 25 juin 1986 de mettre l'avion de type Fokker-Friendship F-27 HB-AAZ à la disposition des Nations Unies pour une nouvelle période de cinq ans, soit du 1er janvier 1987 au 31 décembre 1991. Comme par le passé, l'appareil sera engagé dans le cadre de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST) et sera exploité par la compagnie d'aviation Balair SA. La Confédération financera en outre la révision totale du Fokker, ainsi que la location d'un aéronef de remplacement équivalent pour la durée des travaux de révision. Cette décision est aussi subordonnée à l'approbation du budget par le Parlement.

2. Rôle de Genève

M. Aubert a souligné que l'importance de Genève en tant que siège européen de l'ONU devait être maintenue. Il s'est informé de l'idée, reprise parfois dans la presse, d'une suppression du poste de directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève.

M. Pérez de Cuéllar a affirmé être opposé à "toute diminution du statut de Genève, qui doit rester, au même titre que New York, un quartier général de l'ONU". Il a ajouté que les rumeurs que l'on entendait ici et là ne correspondaient à rien, si ce n'était à l'expression d'intérêts personnels. M. Pérez de Cuéllar a également déclaré vouloir "s'opposer de manière très, très sérieuse" à toute tentative visant à restreindre la présence des Nations Unies à Genève, voire à

supprimer le poste de directeur général, idée qu'il jugeait "absurde, alors pourquoi vouloir y procéder ?".

La question du non-renouvellement de la servitude personnelle de superficie en faveur de l'ONU, constituée par le Conseil d'Etat de Genève le 20 février 1975 et échéant le 31 décembre 1991, a été évoquée. Cette servitude confère à l'ONU le droit de disposer d'un terrain au Petit-Saconnex, sur lequel sont érigés des bâtiments préfabriqués abritant 500 bureaux occupés par quelque 600 fonctionnaires.

M. Pérez de Cuéllar a suggéré de ne pas entourer de trop de publicité cette affaire, et de n'en parler ni dans les milieux onusiens, ni dans le cadre de la prochaine Assemblée générale de l'ONU. Une solution de remplacement devrait être trouvée d'entente entre la Confédération, le Canton de Genève et l'Office des Nations Unies à Genève.

Les bruits circulant à propos de l'éventuel déplacement de Genève à New York du Centre pour les droits de l'homme, enfin, ont été démentis par les représentants de l'ONU.

3. Questions de politique internationale

a) Haïti

M. Pérez de Cuéllar a, lui-même, abordé cette question. Rentrant d'un séjour de 24 heures dans ce pays, il a été frappé par la nécessité d'entreprendre une action concrète destinée à venir en aide au gouvernement haïtien. Si la communauté internationale reste les bras croisés, elle court le risque de voir se développer, dans cette région du monde, un nouveau Nicaragua (M. Pérez de Cuéllar rappelle à ce propos que Haïti n'est qu'à quelques brasses de Cuba). Il faut soutenir les efforts du gouvernement haïtien, qui fait preuve de sérieux dans sa volonté de rétablir la démocratie. Mais si on ne lui apporte pas une aide matérielle, la situation risque alors de se dégrader. La tâche des Nations Unies consiste, dans ce contexte, à

coordonner l'aide internationale et le Secrétaire général est en contact avec, notamment, les Etats- Unis d'Amérique, le Canada, la France et la République Fédérale d'Allemagne. M. Pérez de Cuéllar demande plus particulièrement à M. Aubert d'envoyer sur place un ambassadeur en mission spéciale afin qu'il puisse se faire une idée précise de la situation. Il devrait, pour cela, se mettre en rapport avec le représentant local des Nations Unies. M. Aubert rappelle de son côté l'engagement de la Suisse dans cette région, et notamment les contacts établis avec l'UNDRO pour discuter le profil et les tâches d'un coordonnateur pour l'aide d'urgence dans ce pays. La Suisse est prête à chercher et à mettre à disposition une telle personne dès que les tâches envisagées auront été clarifiées. Dans tous les cas, M. Aubert promet de rester en contact avec l'Organisation sur cette question.

b) Bolivie

M. Aubert remet un aide-mémoire concernant l'initiative de solidarité internationale du Secrétaire général des Nations Unies, qui préconise la participation de pays donateurs à un fonds d'urgence pour aider le gouvernement bolivien à poursuivre l'application de son programme de stabilisation monétaire. Il précise que la Suisse versera une contribution spéciale, non remboursable, de 10 millions de francs au titre d'aide à court terme à la balance des paiements. M. Pérez de Cuéllar prend note du contenu de l'aide-mémoire, remercie M. Aubert et dit qu'il "apprécie énormément" ce geste de la Suisse. (Il s'agit d'une information confidentielle, le Conseil fédéral ne s'étant pas encore prononcé).

c) Amérique centrale

Suite à un certain nombre de contacts qu'il a eus récemment avec des ministres des pays du groupe de Contadora, M. Pérez de Cuéllar est arrivé à la conclusion qu'il

faut faire l'impossible pour maintenir en vie le processus de Contadora et, au besoin, "le mettre aux soins intensifs".

S'agissant du Nicaragua, ce pays doit se démarquer de l'Union soviétique pour qu'une solution politique à ce problème soit possible. Dans ce contexte, l'ordre donné, le 26 juin 1986, par le gouvernement nicaraguayen de fermer le quotidien d'opposition "La Prensa" est "malhonnête" et "maladroit". Se prononçant sur le rôle des deux superpuissances, M. Pérez de Cuellar pense que l'Amérique centrale devra nécessairement être à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre Reagan-Gorbatchev. Dans tous les cas, il faut, ici également, faire preuve de beaucoup de patience et étudier soigneusement toutes les solutions possibles de ce problème.

d) Iran-Irak

Depuis que l'Iran occupe la presque île de Fao, le risque d'une internationalisation du conflit s'est accru. Heureusement, les pays du Golfe ont une aviation puissante et l'Iran a évité jusqu'à maintenant d'attaquer le Koweït. Le rôle de M. Pérez de Cuéllar dans ce conflit est délicat. Les deux parties lui font confiance, mais ont des approches différentes, ce qui ne facilite pas la recherche d'une solution. Pour l'instant, rien ne bouge et les efforts de M. Pérez de Cuéllar se limitent à éviter l'extension du conflit.

e) Afrique du Sud

M. Aubert rappelle qu'il a reçu récemment le leader de l'ANC, M. Tambo. M. Pérez de Cuéllar dit que c'est un homme très bien et qu'il a une grande admiration pour sa sincérité. Il se demande toutefois pour quelles raisons l'ANC donne le sentiment d'être un instrument des communistes, ce qui éveille la suspicion chez les

Africains du Sud. Ce parti doit se démarquer et se présenter comme un mouvement nationaliste, non inféodé aux grandes puissances. M. Pérez de Cuéllar aura l'occasion de lui répéter cela dans quelques jours à Vienne, où une rencontre est prévue entre les deux hommes. Il précise également que les Occidentaux portent une part de responsabilité, car l'ANC ne se serait peut-être pas tournée vers les communistes si elle ne s'était pas sentie un jour complètement isolée.

f) Proche-Orient

S'exprimant au sujet des récentes initiatives de paix, et notamment de celle du Roi Hussein, M. Pérez de Cuéllar a le sentiment qu'on cherche à construire dans l'air sans trop se préoccuper des fondations. Le résultat est que pour l'instant tout est bloqué. Il est lui-même toujours en contact avec toutes les parties concernées et continue de penser que le Conseil de sécurité demeure le forum adéquat pour tenter de résoudre les problèmes du Proche-Orient.

Direction des organisations
internationales

Franz Muheim

Copies : - Secrétariat CFA
- BRE
- Div. pol. I et II
- DDIP
- DDA
- OFAEE
- MF, SIN, GV

21. Juli 88 11